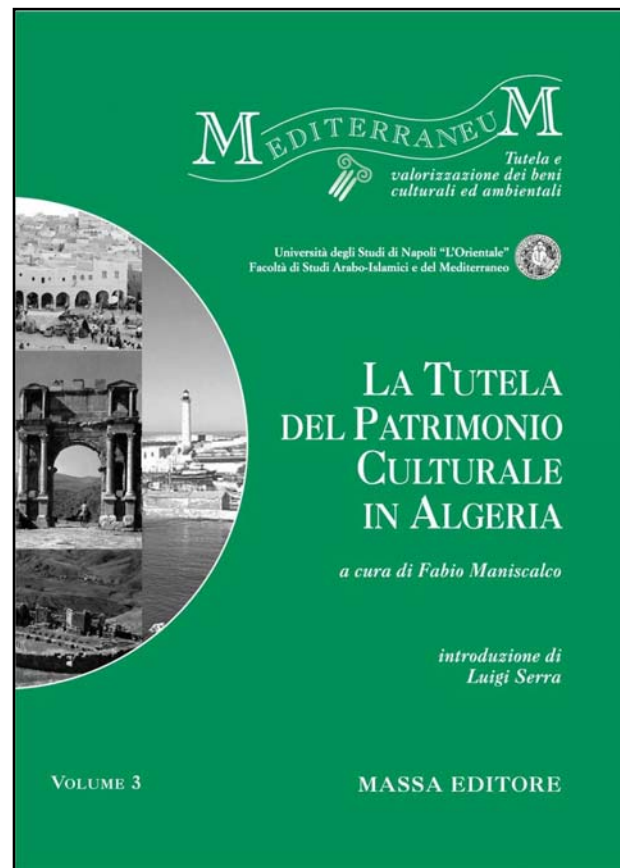




Recensioni – Book Reviews

Fabio Maniscalco (dir.), *La Tutela del Patrimonio Culturale in Algeria*, collection « *Mediterraneum. Tutela e valorizzazione dei beni culturali ed ambientali* », vol. 3, Massa Editore, Naples, 2003.
(176 pp., 25€, ISBN 88-87835-42-X)

La collection “Méditerranéum, Tutela e valorizzazione dei beni culturali ed ambientali” a consacré un numéro intitulé “*La tutela del patrimonio culturale in Algeria*”. C’est là le témoignage de tout l’intérêt porté par le directeur de la collection, le Pr. Fabio Maniscalco de l’Université “l’Orientale” de Naples en Italie, aux actions de protection et de sauvegarde de l’héritage culturel commun aux pays du bassin méditerranéen. Il est utile de rappeler l’engagement pris par l’Algérie en ratifiant parmi les premiers pays la convention de l’Unesco relative à la protection des biens culturels. A ce titre, sept monuments et sites sont ainsi inscrits sur la liste du patrimoine de l’humanité de l’Unesco. Ces actions de préservation et de sauvegarde sont à l’origine d’une volonté politique certaine qui a toujours considéré cet héritage comme une priorité absolue qui s’est manifestée par la mise en place d’un important dispositif législatif.



L'auteur Pr. Maniscalco s'est donc focalisé, dans la première partie de ce numéro, d'une part sur la mise en exergue des prérogatives des différentes institutions algériennes en charge de l'aspect multidisciplinaire relatif à l'art et à la culture et d'autre part à la question relevant de la problématique des archives nationales.

L'analyse élaborée s'avère excellente et reste à mon avis une bonne référence pour nos chercheurs et particulièrement pour les étudiants qui préparent des mémoires traitant de la gestion du patrimoine.

Dans la seconde partie, trois publications, savamment agencées, offrent aux lecteurs une image plus réaliste de la gestion des biens culturels en Algérie à travers des projets concrets de protection à savoir Cherchel, Ghardaia et la Casbah d'Alger.

La troisième partie a été volontairement consacrée au dispositif réglementaire recueilli par le Pr. Maniscalco qui a tenu à lister les textes de manière chronologique afin de mettre en revue l'évolution dans la prise en charge des biens culturels en Algérie.

Cet ouvrage est par conséquent intéressant et mérite, pour être exploité par un plus grand nombre de personnes, d'être traduit dans les deux langues : l'arabe et le français.

Fouad Ghomari